

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau

potable



- 2019 -

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.**

I.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC	4
A.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
B.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
C.	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
1.	Mode de gestion au 31 décembre 2019	5
D.	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
E.	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	6
F.	RESSOURCES	6
1.	Points de prélèvement (année civile).....	6
2.	Importations d'eau (année civile)	7
3.	Total des volumes d'eau potable (année civile).....	7
4.	Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile).....	7
G.	NOMBRE D'ABONNEMENTS	8
1.	Evolution du nombre total d'abonnements	8
2.	Répartition des abonnements par commune.....	8
II.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISES	10
A.	BILAN DES VOLUMES	10
1.	Détail des exportations d'eau (année civile)	11
2.	Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)	11
B.	LONGUEUR DU RESEAU	12
III.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	12
A.	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	12
B.	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	12
1.	Redevance de pollution domestique par commune.....	12
2.	Le prix de l'eau	14
3.	Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010	15
4.	Evolution du prix du m ³ d'eau.....	16
5.	Prix de l'eau pour les abonnés de Bussièrès et de Ste Agathe en Donzy	16
C.	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS	17
D.	RECETTES D'EXPLOITATION	18
1.	Recettes de la collectivité	18
2.	Recettes de l'exploitant	18
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	18
A.	QUALITE DE L'EAU.....	18
B.	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	19
C.	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
D.	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
E.	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	22
F.	CONTINUITE DU SERVICE	22
G.	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	22
H.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	23
I.	TAUX D'IMPAYES.....	23
J.	TAUX DE RECLAMATIONS.....	23
K.	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	23
L.	PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL	23
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	24
A.	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE	24
B.	PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2020	24
C.	ETAT DE LA DETTE	25
D.	AMORTISSEMENTS REALISES.....	25
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	25
A.	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	25
B.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	25
VII.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	25

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2019, 75 communes dont :

- **46 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BEAUVALLON*, BESSENAY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIERE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON*, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINTE-CATHERINE, STE-FOY-L'ARGENTIERE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE.

- **29 dans la Loire** : BUSSIERES, CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE AGATHE EN DONZY, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY, VIRIGNEUX.

**communes desservies partiellement*

A noter :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de CHABANNIERE regroupe les communes issues de la fusion de ST MAURICE SUR DARGOIRE, ST DIDIER SOUS RIVERIE et ST SORLIN.
- Intégration, au 1^{er} janvier 2017, de la commune de STE FOY L'ARGENTIERE et de la partie du bourg de MONTROMANT.
- Intégration au 1^{er} janvier 2018, des communes de BUSSIERES, de STE AGATHE EN DONZY et de RIVERIE.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de BEAUVALLON regroupe les communes de ST JEAN DE TOUSLAS, ST ANDEOL LE CHATEAU, et CHASSAGNY (cette dernière est hors périmètre du Syndicat).

Le présent rapport présente les données de **l'exercice 2019**.

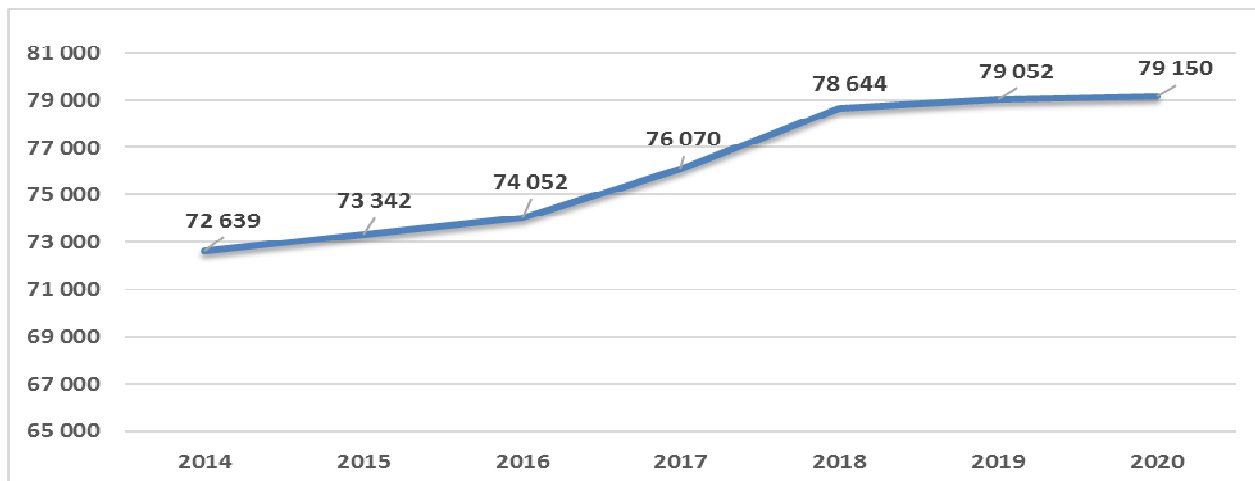
La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 22 octobre 2019 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- Etat d'avancement des travaux en cours et programme prévisionnel 2020.
- Concertation sur le prix de l'eau.
- Bilan des dégrèvements d'eau liés à la sécheresse 2018 au profit des éleveurs.
- L'action de communication 2020 auprès des abonnés (Thème : La sécurisation du service)

B. Estimation de la population desservie

Le service dessert **79 150 habitants** (population légale millésimée 2017 en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2020**) dont :

- Département du Rhône : 52 236 hab. (23 106 abonnés)
- Département de la Loire : 26 914 hab. (12 070 abonnés)



C. Conditions d'exploitation du service

1. Mode de gestion au 31 décembre 2019

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010. Initialement, la durée du contrat de 12 ans prenait fin le 31 mars 2022. Dans le cadre d'un avenant n°5 au contrat de D.S.P, celui-ci a été prolongé de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (voir ci-dessous).

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	Intégration de SAINT ROMAIN EN JAREZ dans le périmètre affermé.
2	01/01/2014	Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux.
3	01/04/2015	- Réajustement du montant alloué au renouvellement. - Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans. - Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs. - Mise en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le rendement. - Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus - Malus ». - Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis. - Augmentation du fond dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la Loi « Warsmann ». - Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.
4	01/01/2017	Intégration de STE FOY L'ARGENTIERE et de la partie du bourg de MONTROMANT dans le périmètre affermé.
5	01/01/2018	- Intégration de BUSSIERES, STE AGATHE EN DONZY et RIVERIE dans le périmètre du contrat de délégation. - Prise en compte de la Loi « Hamon » dans le processus d'abonnement au service de l'eau. - Prise en compte de la Loi « Brottes » interdisant les coupures d'eau, en adoptant une procédure de recouvrement. - Adaptation des jours d'ouverture du point d'accueil des usagers. - Modification du règlement de service. - Adoption d'un bordereau de travaux permettant la réalisation des contrôles réglementaires dans le cadre de la D.E.C.I. - Prolongation du contrat de 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	des branchements.
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.

Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.
-----------------------	---

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6 m.
Réhabilitation	des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/07/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018 / 2019
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	5 633 559	5 811 982	+ 3,2 %
Source du Bessy à MONTROMANT	-	1 813	2 520	+ 39,0 %

2. Importations d'eau (année civile)

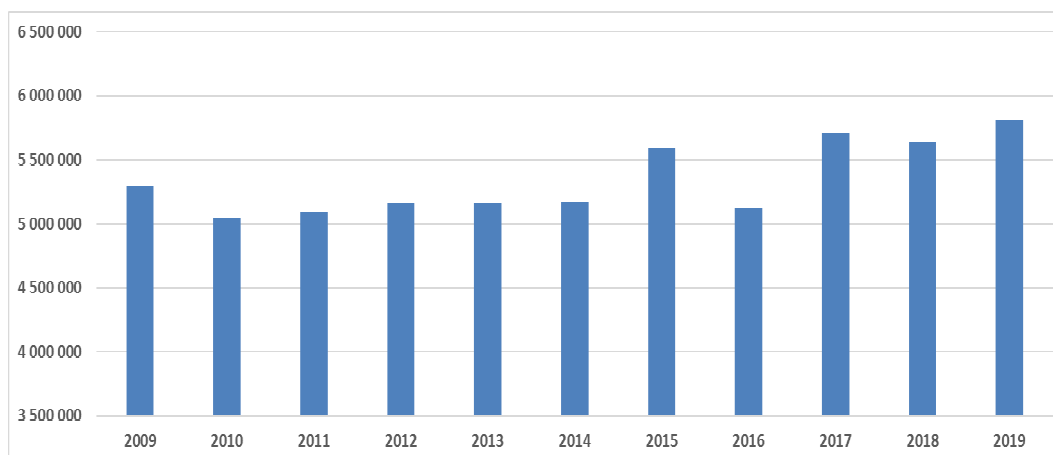
Import depuis	Importé en 2018 [m³]	Importé en 2019 [m³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	2 836	3 804
SMEP RHÔNE - SUD	2 408	0
SMEP SAÔNE - TURDINE	9 384	25 620

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

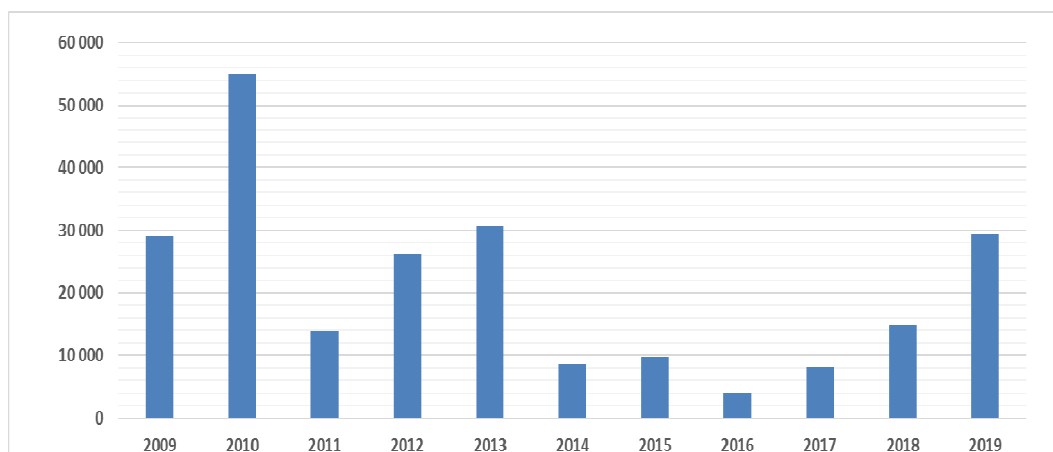
Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres	5 635 372	5 814 502	+ 3,18 %
Importations	14 865	29 424	+ 50,52 %
Total général	5 650 237	5 843 926	+ 3,42 %

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

Volume produit



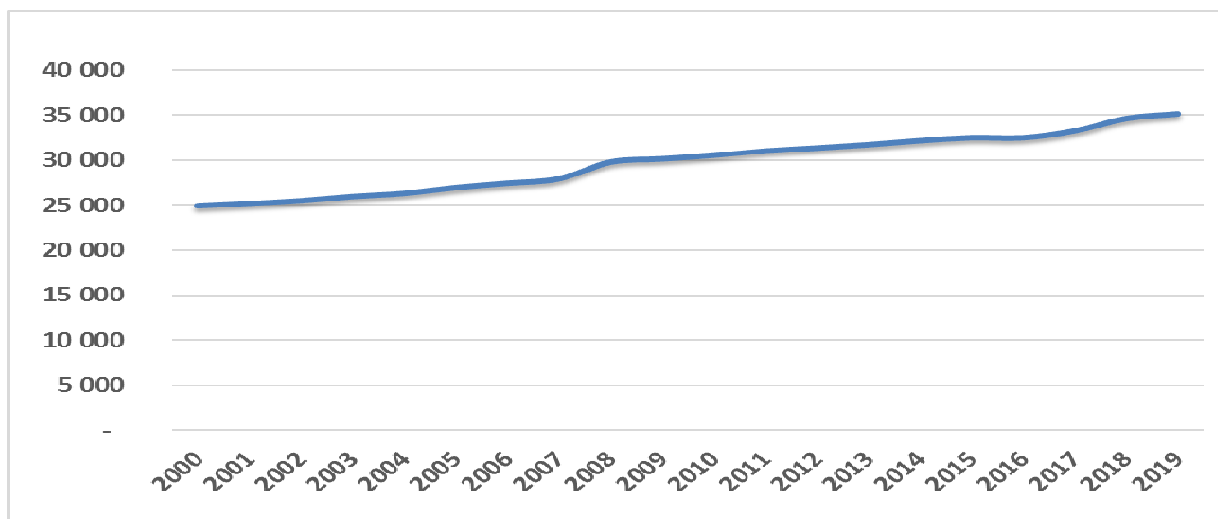
Volume importé



G. Nombre d'abonnements

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre total d'abonnements	35 204	35 176	-0,08 %

1. Evolution du nombre total d'abonnements



2. Répartition des abonnements par commune

AFFOUX	151
AMPUIS *	70
AVEIZE	398
BEAUVALLON	1 195
dont ST JEAN DE TOUSLAS	391
dont ST ANDEOL LE CHATEAU	804
BESSENAY	1 074
BIBOST	261
BRULLIOLES	384
BRUSSIEU	545
BUSSIERES	768
CHABANIERE ¹	1 832
dont ST DIDIER / RIVERIE	570
dont ST MAURICE / DARGOIRE	1 019
dont ST SORLIN	243
CHAMBOST LONGESSAIGNE	466
CHATELUS	74
CHAUSSAN	408
CHEVRIERES	480
CIVENS	629
COISE	321
CONDRIEU *	286

COTTANCE	357
DARGOIRE	216
DUERNE	331
ECHALAS	747
ESSERTINES EN DONZY	234
GREZIEU LE MARCHE	393
HAUTE RIVOIRE	627
JAS	118
LA CHAPELLE SUR COISE	216
LARAJASSE	780
LES HAIES	307
LES HALLES	210
LOIRE SUR RHONE *	110
LONGES	381
LONGESSAIGNE	266
MARINGES	306
MEYS	375
MONTCHAL	279
MONTROMANT	203
MONTROTTIER	686
NERONDE	303
PANISSIERES	1 503
POMEYS	471
POUILLY LES FEURS	580
RIVERIE	162
RONTALON *	127
ROZIER EN DONZY	695
SALT EN DONZY	233
SALVIZINET	275
SOUZY	350
ST ANDRE LA COTE	125
ST BARTHELEMY LESTRA	307
ST CHRISTO EN JAREZ	790
ST CLEMENT LES PLACES	299
ST CYR LES VIGNES	435
ST CYR SUR LE RHONE *	374
ST DENIS SUR COISE	261
ST GENIS L'ARGENTIERE	459
ST JULIEN SUR BIBOST	289
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	986
ST MARTIN EN HAUT	1 818
ST MARTIN LESTRA	408
ST MEDARD EN FOREZ	434
ST ROMAIN EN GAL *	167
ST ROMAIN EN GIER	244
ST ROMAIN EN JAREZ	529
ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 032

STE AGATHE EN DONZY	74
STE CATHERINE	431
STE FOY L'ARGENTIERE	845
TARTARAS	355
TREVES	287
TUPIN ET SEMONS *	202
VALEILLE	272
VALFLEURY ²	288
VILLECHENEVE	415
VIOLAY	591
VIRIGNEUX	276
	35 176

¹ Quatre abonnés situés sur la commune de MORNANT sont ajoutés aux abonnés de CHABANIERE – ST MAURICE / DARGOIRE.

² Six abonnés situés sur la commune de CELLIEU sont ajoutés aux abonnés de VALFLEURY.

* **Communes desservies partiellement.**

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2018, et entre janvier et juin 2019. La consommation correspond donc à l'année 2018 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2018 à mai 2019 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relèvement des compteurs. La période de relèvement s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2018 à mars 2019 pour l'exercice 2019.

A. Bilan des volumes

Volumes [m³]	Période	Variation	
Sur l'année civile	2018	2019	
Volume produit	5 635 372	5 814 502	+ 3,2 %
Volume importé	14 865	29 424	+ 98,0 %
Volume exporté	349 560	358 429	+ 2,5 %
Volume mis en distribution	5 300 677	5 485 497	+ 3,5 %
Volume facturé aux particuliers	2 569 555	2 518 969	- 2,0 %
Volume facturé aux collectivités	95 708	114 036	+ 19,1 %
Volume facturé aux autres clients	596 436	676 124	+ 13,4 %
Volume facturé aux abonnés	3 261 698	3 306 129	+ 1,4 %
Sur la période de relèvement « moyenne »	avril 2017 à mars 2018	avril 2018 à mars 2019	
Volume produit	5 640 986	5 722 662	+ 1,5 %
Volume importé	9 681	15 642	+ 61,6 %
Volume exporté	508 464	364 044	- 28,4 %
Volume mis en distribution	5 142 203	5 374 249	+ 4,5 %
Sur la période de relèvement	janv - juin 2017 à janv - juin 2018	janv - juin 2018 à janv - juin 2019	
Volume comptabilisé	3 380 424	3 422 393	+ 1,2 %
- dont volume facturé	3 288 729	3 306 129	+ 0,5 %

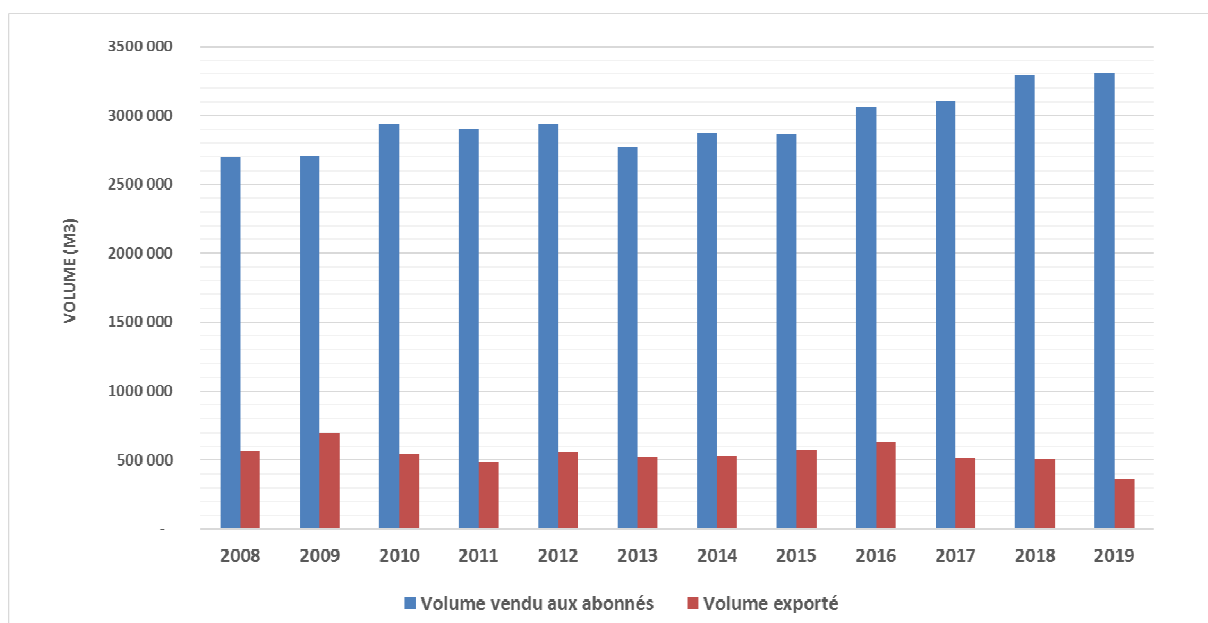
La consommation moyenne par abonné sur la période de relèvement est de : 94 m³ par an.

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 [m³]
BALBIGNY	860	1153
CHAZELLES SUR LYON	83 437	49 368
EPERCIEUX SAINT PAUL	35 242	35 036
MARCENOD	6 707	8 194
PAVEZIN	1321	11 136
SAINTE-CROIX EN JAREZ	7 525	6 722
SAINT-GALMIER *	122 977	164 282*
SAINT-HEAND	25 305	13 453
SAINT-MARTIN LA PLAINE	763	819
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 615	1 433
SIE GANTET	21 103	21 199
SIE RÉGION DE TARARE	16 056	13 504
SORBIERS	1 817	2 298
CHATEAUNEUF	2 629	1 544
CC du PILAT RHODANIEN	5 242	2 997
SMEP RHÔNE-SUD	0	896
SMEP SAÔNE-TURDINE	17 337	35 531
AMPUIS	0	0
Volume total exporté	349 560	369 565

* Rattrapage des volumes 2017 et 2018, sur la base d'un volume d'achat de 140 000 m³/ par an (convention).

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relèvement)



B. Longueur du réseau

	31/12/2018	31/12/2019	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 150	2 155	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- **L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.**
Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :
 1. Comité Syndical du 16 novembre 2018, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019.
 2. Comité Syndical du 22 novembre 2019, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2020.
- **Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.**
- **Les redevances sont fixées par les organismes concernés** (Agences de l'Eau).
- **Le service est assujéti à la TVA** (maintenue à 5,5 %).

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement.
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

Au 1^{er} janvier 2020, seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

	01/01/2019	01/01/2020
Frais d'accès au service perçus par SUEZ (en € TTC)	40,38	41,88

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receveurs.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
AFFOUX	0.27	0.27
AMPUIS	0.27	0.27
AVEIZE	0.27	0.27
BEAUVALLON	0.27	0.27
BESSENAY	0.27	0.27
BIBOST	0.27	0.27
BRULLIOLES	0.27	0.27
BUSSIERES	0.23	0.23
BRUSSIEU	0.27	0.27
CHABANIERE	0.27	0.27

CHAMBOST LONGESSAIGNE	0.23	0.23
CHATELUS	0.23	0.23
CHAUSSAN	0.27	0.27
CHEVRIERES	0.23	0.23
CIVENS	0.23	0.23
COISE	0.23	0.23
CONDRIEU	0.27	0.27
COTTANCE	0.23	0.23
DARGOIRE	0.27	0.27
DUERNE	0.23	0.23
ECHALAS	0.27	0.27
ESSERTINES EN DONZY	0.23	0.23
GREZIEU LE MARCHE	0.27	0.27
HAUTE RIVOIRE	0.23	0.23
JAS	0.23	0.23
LA CHAPELLE SUR COISE	0.23	0.23
LARAJASSE	0.23	0.23
LES HAIES	0.27	0.27
LES HALLES	0.27	0.27
LOIRE SUR RHONE	0.27	0.27
LONGES	0.27	0.27
LONGESSAIGNE	0.23	0.23
MARINGES	0.23	0.23
MEYS	0.27	0.27
MONTCHAL	0.23	0.23
MONTROMANT	0.27	0.27
MONTROTTIER	0.27	0.27
NERONDE	0.23	0.23
PANISSIERES	0.23	0.23
POMEYS	0.23	0.23
POUILLY LES FEURS	0.23	0.23
RIVERIE	0.27	0.27
RONTALON	0.27	0.27
ROZIER EN DONZY	0.23	0.23
SAINT ANDRE LA COTE	0.23	0.23
SAINT BARTHELEMY LESTRA	0.23	0.23
SAINT CHRISTO EN JAREZ	0.23	0.23
SAINT CLEMENT LES PLACES	0.23	0.23
SAINT CYR LES VIGNES	0.23	0.23
SAINT CYR SUR LE RHONE	0.27	0.27
SAINT DENIS SUR COISE	0.23	0.23
SAINTE AGATHE EN DONZY	0.23	0.23
SAINTE CATHERINE	0.23	0.23
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0.27	0.27
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	0.27	0.27
SAINT JULIEN SUR BIBOST	0.27	0.27
SAINT LURENT DE CHAMOUSSET	0.27	0.27
SAINT MARTIN EN HAUT	0.23	0.23
SAINT MARTIN LESTRA	0.23	0.23
SAINT MEDARD EN FOREZ	0.23	0.23
SAINT ROMAIN EN GAL	0.27	0.27
SAINT ROMAIN EN GIER	0.27	0.27
SAINT ROMAIN EN JAREZ	0.27	0.27
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0.23	0.23
SALT EN DONZY	0.23	0.23
SALVIZINET	0.23	0.23
SOUZY	0.27	0.27
TARTARAS	0.27	0.27
TREVES	0.27	0.27
TUPIN & SEMONS	0.27	0.27
VALEILLE	0.23	0.23
VALFLEURY	0.27	0.27
VILLECHENEVE	0.23	0.23
VIOLAY	0.23	0.23
VIRIGNEUX	0.23	0.23

Au 1^{er} janvier 2020, on compte 2 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du Syndicat :

Valeur de la redevance de pollution	Nombre de communes concernées	Nombre d'abonnés des communes
0,27	36	15 896
0,23	39	19 280

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2019	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020 *	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	49,06	50,50	+ 2,94 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³] (Tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,6544	0,6625	+ 1,24 %
	N° 2 (101 à 1 500 m³)	0,7955	0,8053	+ 1,24 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m³)	0,5581	0,5650	+ 1,24 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	46,92	47,44	+ 1,1 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³] (Tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	1,2904	1,3549	+ 5,0 %
	N° 2 (101 à 1 500 m³)	1,2904	1,3549	+ 5,0 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m³)	1,2700	1,3442	+ 5,84 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,062	0,062	0 %
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5.5 %	5.5 %	0,0 %

* Délibération du Comité Syndical du 24 novembre 2017

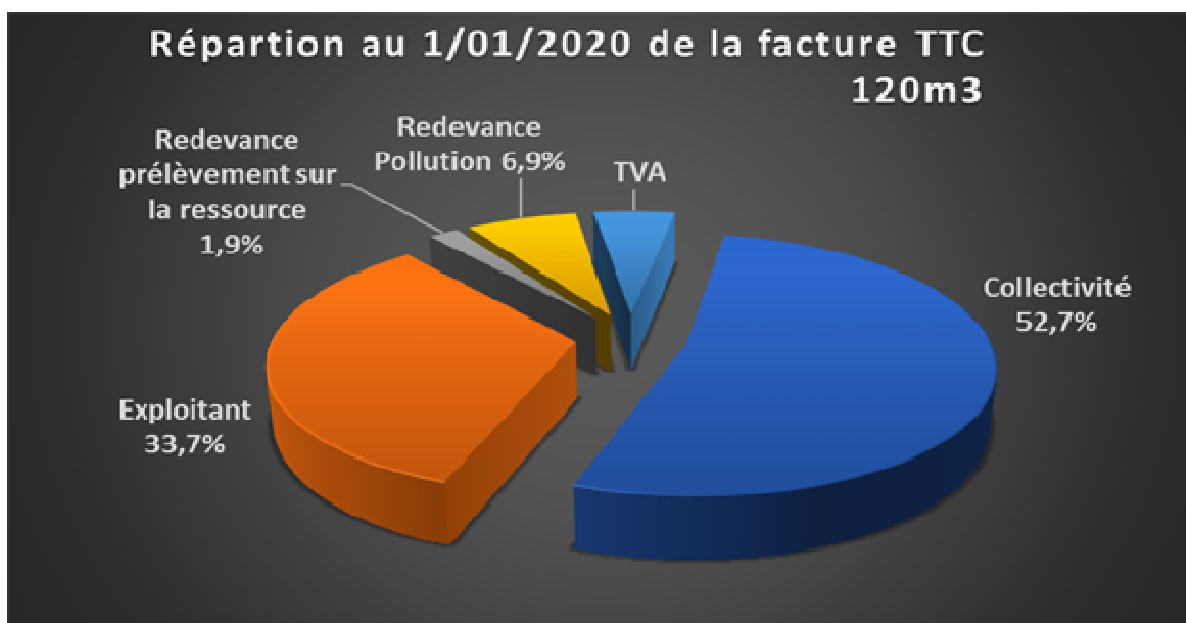
b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC) ¹

	Désignation	M³	Prix unitaire 1 /01/ 2020	Montant au 1/01/2020
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		50,50	50,50
Consommation [€ HT/m³]	(0 à 100 m³)	100	0,6625	66,25
	(101 à 1 500 m³)	20	0,8053	16,106
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47,44	47,44
Consommation [€ HT/m³]	(0 à 100 m³)	100	1,3549	135,49
	(101 à 1 500 m³)	20	1,3549	27,098
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,062	7,44
Agence de l'Eau [€ HT/m³]	Redevance pollution domestique	120	0,23 ²	27,60

Total HT en €				377,92
Taxe	TVA (5,5 %)			20,79
Total TTC 120 m³ en €				398,71
Soit le m³ TTC en €				3,32

- ¹ Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).
- ² Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 39 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,23 €/m³ (Loire Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

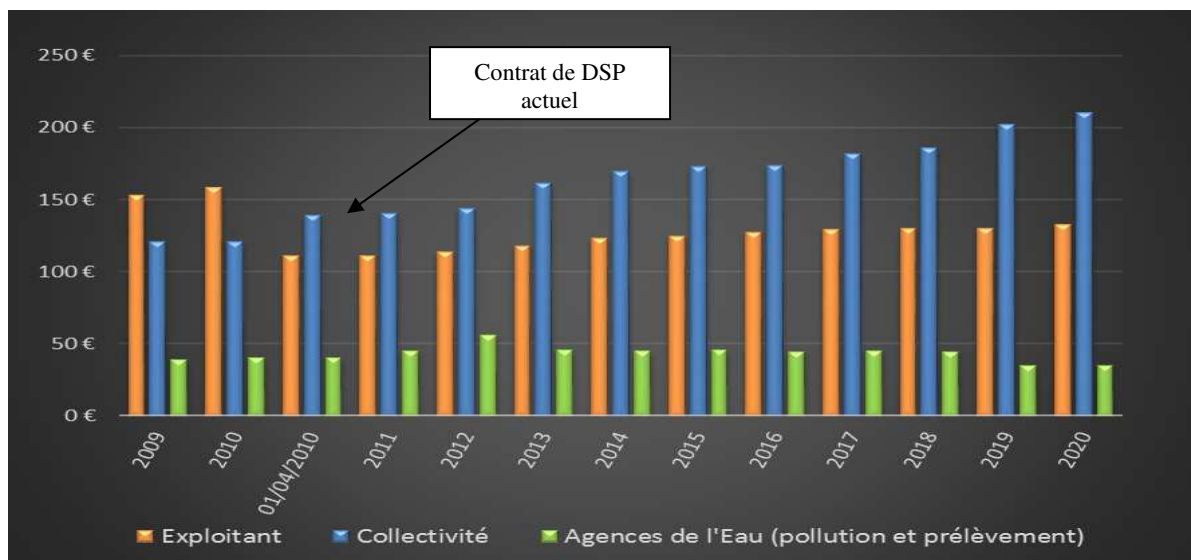
Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 25,9 % au 1^{er} janvier 2020.



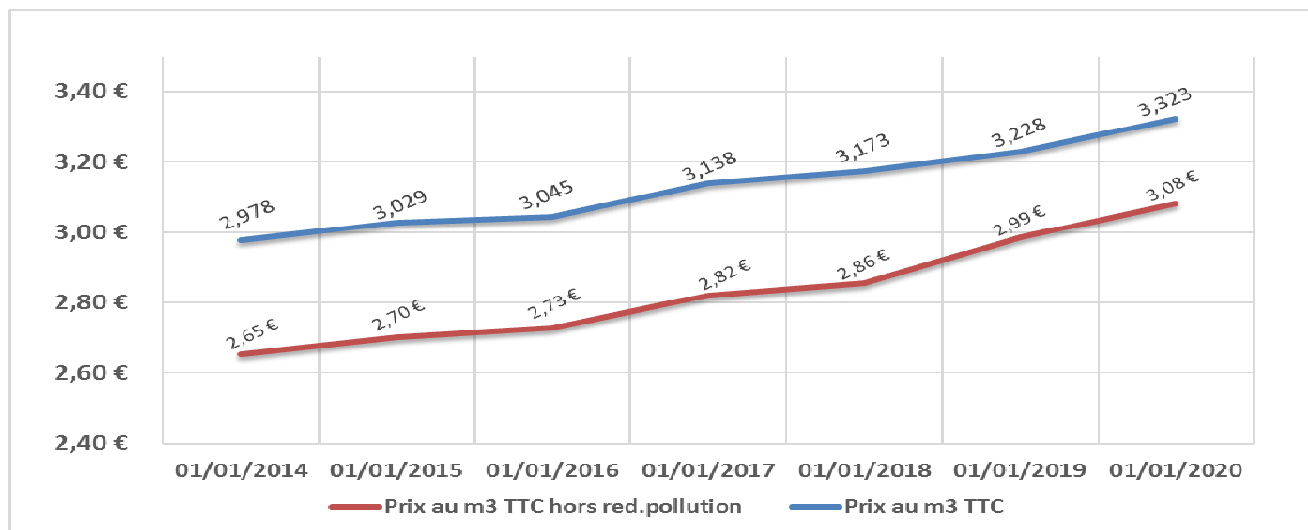
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71



4. Evolution du prix du m³ d'eau



5. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIÈRES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2019	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	63,34	65,22	+ 2,97 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation	2,2116	2,2391	+ 1,24 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	46,92	47,44	+ 1,1 %
Part Proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation	1,8565	1,8982	+ 2,25 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,062	0,062	0 %
Agence de l'Eau [€/m³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5.5 %	5.5 %	5,5 %

Composante de la facture 120 m³ d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M ³	Prix unitaire 1 /01/ 2020	Montant au 1/01/2020
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		65,22	65,22
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	120	2,2391	268,69
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47,44	47,44
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	120	1,8982	227,78
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,062	7,44
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				644,17
Taxe	TVA (5,5 %)			35,43
Total TTC 120 m³ en €				679,60
Soit le m³ TTC en €				5,66

C. Tarification des ventes d'eau en gros

Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2019	Tarif au 01/01/2020
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,95 € (au 1/04/2019)	2,98 € (au 1/04/2020)
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	1,2904 €	1,3549 €
1 501 à 10 000 m ³	0,8795 €	0,9235 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,6922 €	0,7268 €

Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2019	Tarif au 01/01/2020
Abonnement	48,40 €	50,50 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	0,7955 €	0,8053 €
1 501 à 10 000 m ³	0,5159 €	0,5223 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5159 €	0,5223 €

D. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation 2018 / 2019
Recettes vente d'eau domestique	5 556 289,42 €	6 042 413,95 €	+ 8,75 %
Autres recettes ¹	235 932,00 €	242 585,68 €	+ 2,82 %
Total des recettes	5 792 221 ,42 €	6 274 999,63 €	+ 8,33 %

¹ : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie.

2. Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation 2018 / 2019
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 685 800 €	1 755 000 €	+ 4.1 %
Part variable (consommation)	2 397 190 €	2 422 000 €	+ 1,04 %
Recettes de volume exporté	162 780 €	191 000 €	+ 17,34 %
Total des recettes vente d'eau	4 245 800 €	4 368 000 €	+ 2,88 %
<u>Autres recettes</u>			
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	649 950 €	667 000 €	+ 2.62 %
Total des recettes	4 895 750 €	5 035 000 €	+ 2,84 %

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (ex-DDASS). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	127	100 %
Analyses physico-chimiques	167	99,4 %

Un prélèvement du contrôle sanitaire en distribution a mis en évidence une analyse hors limite de qualité concernant 2 paramètres de type hydrocarbure aromatique polycyclique, dans le cadre d'une pollution accidentelle via un prélèvement sur un poteau d'incendie. L'incident a été limité à 2 hameaux sur la commune de SAINT JULIEN SUR BIBOST représentant une douzaine d'abonnés.

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'île du Grand Gravier

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
☐	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

☐	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

☐	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

☐	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

☐	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
80 %		

C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

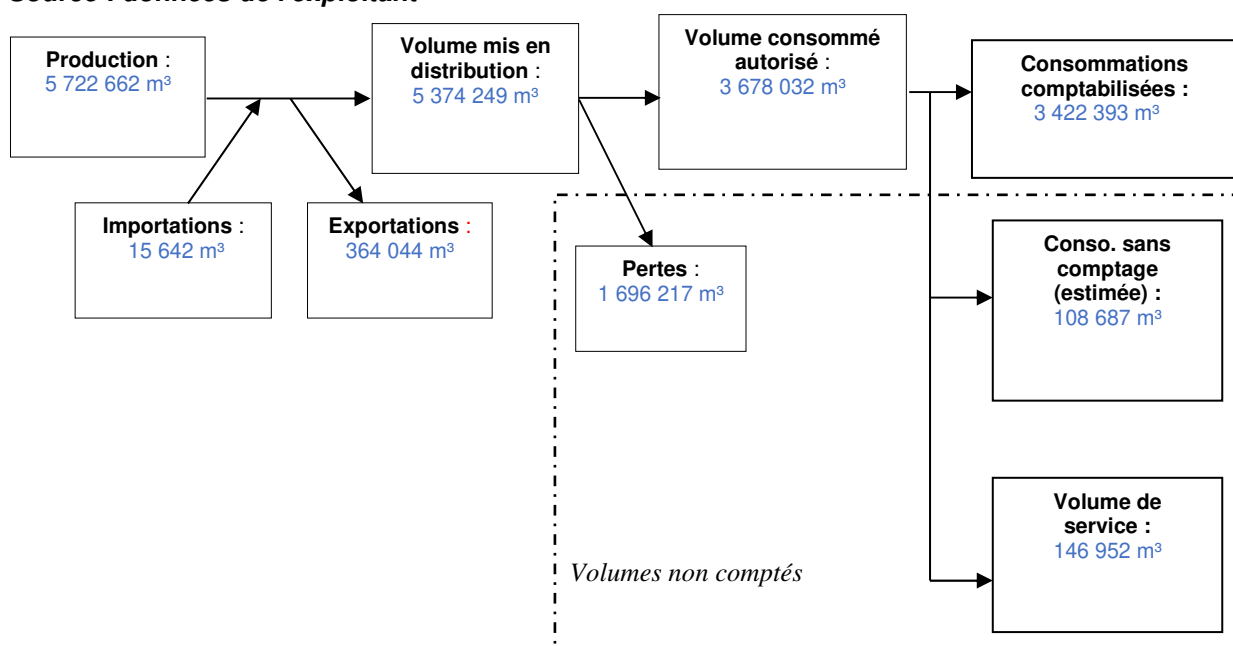
		Nombre de points	Points obtenus
☐	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
☐	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5

☐	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
☐	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
☐	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
☐	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs des et des servitudes).	10	0
☐	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
☐	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
☐	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
☐	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
☐	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
☐	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
☐	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	TOTAL	120	100

D. Performance du réseau

Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève.

Source : données de l'exploitant



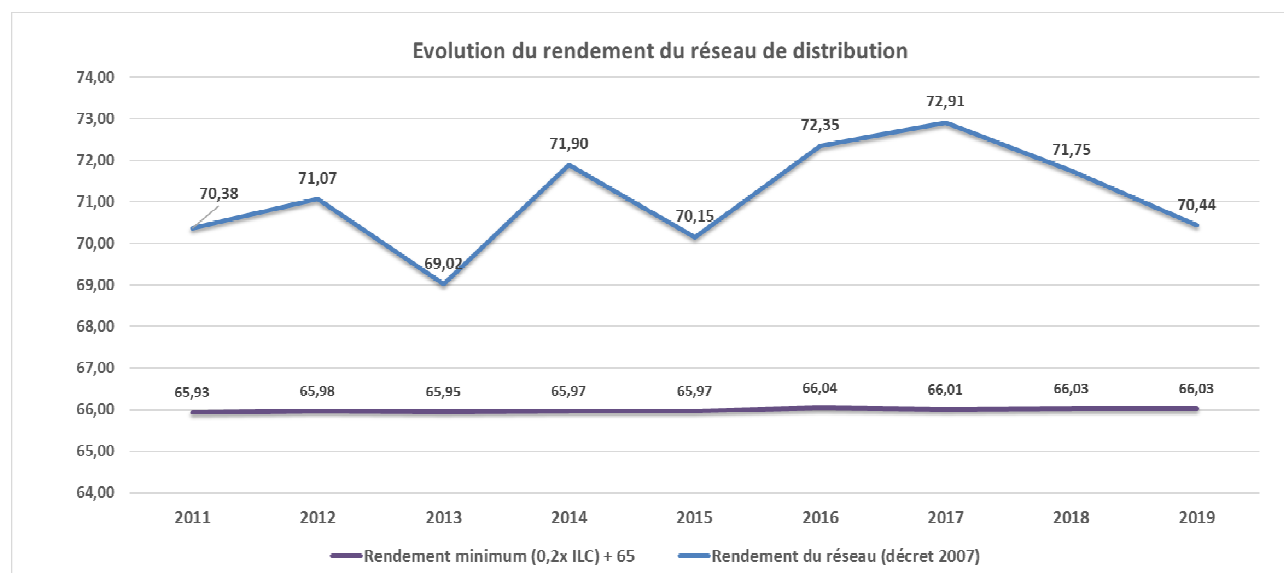
- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution	70,15 %	72,35 %	72,91 %	71,75 %	70,4 %



- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,34	2,10	2,28	2,24	2,11	2,24	2,48

L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

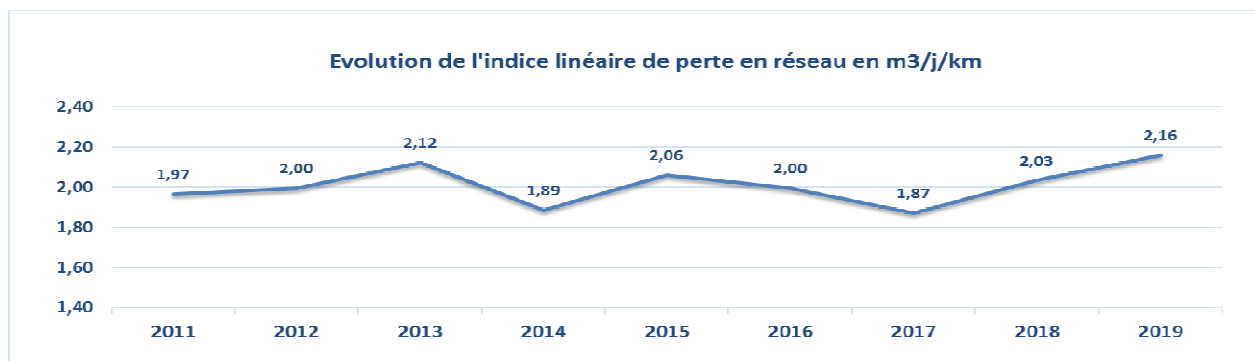
- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j] *	2,12	1,89	2,06	1,99	1,87	2,03	2,16

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.

Pour les années antérieures à 2014, le linéaire de réseau a été actualisé à 2 080 km (Donnée SIG).



E. Renouvellement des réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	18,636	19,345	22,494	19,386	19,041	22,561	24,840 *

* 27,072 km y compris les canalisations de branchements en Ø 32 mm et Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,26 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,01 % hors branchements.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés **au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2019 est de 2 155 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.	3,39 %	4,06 %	3,51 %	5,38 %	6,19 %	4,09 %

Source : données de l'exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de respect du délai	100 %	100 %	91,02 %	94,71 %	87,18 %	87,28 %

Source : données de l'exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	2,27	2,09	1,86	1,71	1,50	1,77

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés	0,42 %	0,84 %	0,73 %	0,87 %	0,92 %	0,99 %

Source : données de l'exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de réclamations global ‰	4,60	6,3	3,41	12,56	10,11	9,15
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	148	204	111	418	356	322

Source : données de l'exploitant

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	148	151	125	112	131	134
Nombre de dossiers non éligibles				32	71	52

Pour l'année 2019, 40 103 m³ ont été exonérés (contre 45 627 m³ en 2018) avec des dégrèvements allant de 3 m³ à 3 889 m³.

L. Performance du centre d'appel

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 85 % en moyenne calculé par semestre.

	2018	2018	2019	2019
	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.
Taux de prise d'appel moyen	88,3 %	86,9 %	88,5 %	84,1 %

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2019	Subventions accordées en 2019
<u>Programme 2016</u> : Actions sur les économies d'eau	/	62 700,00 €
<u>Programme 2017</u> : Renouvellement de canalisations	72 227,56 €	51 085,00 €
<u>Programme 2018</u> : Sécurisation du secteur Nord	1 474 107,98 €	/
<u>Programme 2018</u> : Travaux acoustique station de la « Condamine »	76 619,33 €	/
<u>Programme 2018</u> : Renouvellement de canalisation et lotissement	2 415 110,34 €	189 774,00 €
<u>Programme 2019</u> : Travaux BUSSIERES / SAINTE AGATHE	481 238,99 €	/
<u>Programme 2019</u> : Renouvellement de canalisation et lotissement	1 483 593,64 €	/
<u>Programme 2019</u> : Actions sur les économies d'eau	54 592,00 €	2 500,00 €

B. Programme pluriannuel de travaux 2020.

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 14 février 2020.

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisations Rhône	4 299 900,00 €
Renouvellement canalisations Loire	309 100,00 €
Actions sur les économies d'eau	356 000,00 €
Renouvellement de la ligne de télécommande 1 ^{ère} tranche	114 000,00 €
Renforcement de la protection incendie à DARGOIRE et TARTARAS	30 000,00 €
Sécurisation du secteur Nord	234 000,00 €
Accès PMR au siège du Syndicat	51 000,00 €
Divers et imprévus	180 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2020	5 574 000,00 €
Travaux hors programme	350 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX 2020	5 924 000,00 €

C. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	8 766 921,75 €	8 602 037,87 €	10 881 781,61 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 214 176,01 €	1 212 337,29 €	1 310 629,67 €
dont en intérêts	238 981,88 €	213 751,63 €	1 117 756,26 €
dont en capital	975 194,13 €	998 585,66 €	192 873,41 €

D. Amortissements réalisés

	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	2 891 181,33 €	2 944 815,43 €	3 038 877,93 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2017	2018	2019
Montants des abandons de créances de la collectivité.	2 185,31 €	2 224,34 €	1 137,98 €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	29	29	19

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 621,20 €** pour l'année 2019.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire : 1 771,17 €

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2017	2018	2019
Subventions à des associations humanitaires.	11 700 €	11 850 €	12 300 €

Les opérations de coopération décentralisée concernent en 2019 :

- EAU VIVE : 5 000 €
- KEUR d'AFRIQUE : 7 300 €

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 052	79 150
Nombre d'abonnés	35 204	35 176
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,23 € / m ³ (01/01/2019)	3,32 € / m ³ (01/01/2020)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,9%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	100 / 120	100 / 120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Rendement du réseau de distribution	71,75 %	70,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,24 m ³ /j/km	2,48 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,03 m ³ /j/km	2,16 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,96 %	1,03 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	29	19
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	4 924,78 €	2 909,15 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6,19 ‰	4,09 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	87,18 %	87,28 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,50 ans	1,77 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,92 %	0,99 %
Taux de réclamations	10,11 ‰	9,15 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».